

AUXILIAIRES DE VIE ET AIDES SOIGNANT(E)S AU DOMICILE



Cette fiche prévention rassemble les recommandations relatives aux agents devant travailler en présentiel au titre du P.C.A pour assurer les missions urgentes et indispensables relatives aux auxiliaires de vie et aux aides-soignants à domicile.

RAPPELS REGLEMENTAIRES

- Face à l'épisode de covid-19 et aux mesures de confinement imposées à l'échelle nationale, les Autorités Territoriales sont chargées d'organiser la continuité du service public local, en établissant un Plan de Continuité de L'Activité (PCA). En qualité d'employeur, elles sont tenues de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité.
- Après identification des fonctions stratégiques, seuls les services strictement nécessaires peuvent rester actifs. Le télétravail ou travail à distance doit être mis en place à chaque fois qu'il est possible.
- Pour plus d'informations, consulter le dossier juridique du CDG 76 : <http://www.cdg76.fr/Accueil-Nos-Publications-FAQ-COVID-19>

Les conseils proposés sont établis en l'état actuel des connaissances scientifiques et légales, ils ne soustraiet pas l'Autorité Territoriale à l'obligation d'évaluer les risques professionnels et mettre en place des mesures de prévention



LES MESURES ORGANISATIONNELLES

- Aucun agent ne doit travailler :
 - En cas de signe d'infection notamment des voies aériennes supérieures (risque de transmission du micro-organisme responsable à un public « fragile ») ;
 - S'il souffre d'une maladie (critères du Haut Comité de Santé Publique) l'exposant à développer une forme grave de COVID 19 ;
- Evaluer ou réévaluer le nombre d'interventions nécessaires au domicile du bénéficiaire afin de les réduire au minimum et de les répartir au mieux sur la semaine ;
- Coordonner les interventions avec celles des autres intervenants (aides-soignants, livreur de portage de repas à domicile) ;
- Organiser des points téléphoniques ou en Visio afin de conserver le lien avec les agents ;
- En cas de climat anxiogène généré par la crise sanitaire, contacter la famille pour qu'elle téléphone au bénéficiaire pour répondre au stress et à l'isolement.

CHEZ LES BENEFICIAIRES

Renforcer les mesures de prévention habituelles ;

- Ne pas embrasser, ne pas serrer la main ;
- Se laver les mains pendant au moins 30 secondes (voir protocole ci-après) en utilisant un savon liquide, en se rinçant les mains à l'eau et en s'essuyant avec des essuie-mains jetables et/ou utiliser du gel hydro-alcoolique :
 - En arrivant puis juste avant de quitter le domicile;
 - Entre chaque tâche réalisée (toilettes, repas, entretien des locaux) ;
- Pour prévenir ou diminuer le risque de sécheresse des mains par les lavages répétés, utiliser une crème hydratante ;
- Coordonner les interventions avec celles des autres intervenants (aides-soignants, livreur de repas à domicile) pour éviter qu'ils ne se croisent ;
- Porter des gants et des blouses à usage unique ainsi que des sur-chaussures; ne pas laver les gants après usage, les jeter systématiquement ;
- Si le bénéficiaire tousse, s'il présente des signes d'infection des voies aériennes supérieures, lui faire porter un masque chirurgical et, si possible et selon les stocks disponibles, porter soi-même un masque
- Changer de gants (voir le descriptif ci-dessous), de blouse et de sur-chaussures entre chaque bénéficiaire en les mettant dans un sac poubelle fermé ;
- Ne réaliser que des tâches essentielles à la vie quotidienne (pas de grand nettoyage comme les vitres et les carreaux par exemple, pas de bricolage, etc.) ;
- Privilégier les soins et les aides à réaliser
- Privilégier le nettoyage régulier des surfaces à contact important (avec vos produits habituels) : poignées de portes, tables, cuvette des toilettes, chaises, télécommande, etc. ;
- Recourir, dès que possible aux équipements d'assistance et au transfert; ne pas oublier leur nettoyage avant et après usage (prévoir éventuellement l'utilisation de gants);
- Aérer les locaux.

COMMENT BIEN RETIRER SES GANTS



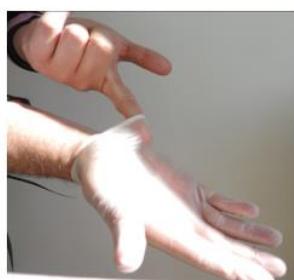
1. Placer le gant au niveau du poignet. Eviter de toucher la peau



2. Retirer le gant



3. Le garder au creux de la main gantée ou le jeter



4. Glisser les doigts à l'intérieur du deuxième gant. Eviter de toucher l'extérieur du gant.



5. Retirer le deuxième gant.



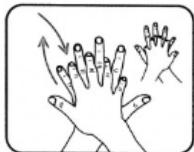
6. Une fois les gants ôtés, les jeter. Se laver les mains.

LE PROTOCOLE DE LAVAGE DES MAINS

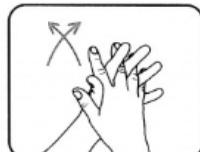
- Mouillez-vous les mains avec de l'eau ;
- Versez du savon dans le creux de votre main;
- Frottez-vous les mains pendant au moins 30 secondes:



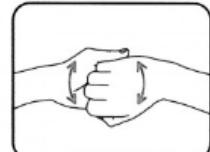
1. Frotter vos mains paumes contre paumes



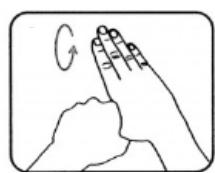
2. Frotter le dos de la main avec la paume de l'autre les doigts entrelacés



3. Frotter paume contre paume avec les doigts entrelacés



4. Frotter le dos des doigts dans la paume de l'autre main et inverser



5. Frotter les pouces de chaque main



6. Frotter la pulpe des doigts dans la paume de l'autre main



7. Frotter les poignets de chaque main

- Rincez-vous les mains sous l'eau;
- Essuyez-vous les mains si possible avec un essuie-main à usage unique;
- Fermez le robinet avec le coude ou avec l'essuie-main, puis jeter-le dans une poubelle.

INTERVENTION EN BINOME

- Chez certains bénéficiaires, pour des raisons de sécurité, le travail en binôme doit être prévu. Dans ce cas, ne pas se faire la bise, ne pas se serrer la main entre collègues et avec le(s) bénéficiaire(s) ;
- Maintenir autant que possible une distance de sécurité d'au-moins 1 mètre avec le collègue, sinon porter un masque.

DESINFECTION DU MOYEN DE TRANSPORT

- Nettoyer les poignées de portières, le volant ou le guidon, les commandes de bord avant et après chaque intervention ;
- Interdire, dans la mesure du possible, le covoiturage.

SI UN BENEFICIAIRE PRESENTE DES SIGNES D'INFECTION RESPIRATOIRE, ...

- Prévenir le responsable de secteur ou l'astreinte et appelez le médecin traitant ;
 - S'il tousse et/ou s'il a de la fièvre : appel au médecin traitant, le bénéficiaire reste à son domicile et s'isole ;
 - **S'il tousse, qu'il a de la fièvre, qu'il a du mal à respirer et/ou a fait un malaise : appel au 15**
- Veiller à disposer d'un moyen de contact fiable en cas d'urgence même en zone blanche.

Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime